

0170012W
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DE LA TREZENCE
2 RUE DU FIEF BRAUD
17330 LOULAY
Tel : 0546338047

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention d'utilisation des locaux hors temps scolaire

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/10/2015

Réuni le : 12/10/2015

Sous la présidence de : Olivier-Stephan Leau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote l'autorisation de signer la convention d'utilisation des locaux dans les collèges en dehors des heures et périodes scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

L'autorisation est donnée au Chef d'Etablissement de signer pour l'année scolaire 2015-2016 et le 1er trimestre de l'année scolaire 2016-2017 la convention d'utilisation des locaux dans les collèges en dehors des heures et périodes scolaires sur le modèle proposé par le Conseil Départemental de la Charente Maritime.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0